

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du lundi 16 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

**ABSENTS** : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de ce budget annexe est d'individualiser les opérations de cessions de terrains issus de la division de la parcelle AK 213 (AK 268 et 270).

Le compte administratif 2013 retrace les écritures de cession de la parcelle AK 270 et peut se résumer ainsi :

**OPERATIONS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement - Mandats émis	:	637 600,00 €
Section d'investissement - Mandats émis	:	467 600,00 €
<b><u>Total Dépenses</u></b>	<b>:</b>	<b>1 105 200,00 €</b>

Section de fonctionnement - Titres émis	:	637 600,00 €
Section d'investissement - Titres émis	:	170 000,00 €
<b><u>Total Recettes</u></b>	<b>:</b>	<b>807 600,00 €</b>

Formalités de publicités effectuées,  
le : 27 JUIN 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le 27 JUIN 2014  
Visa du : 27 JUIN 2014

**RESULTATS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement	:	0,00 €
Section d'investissement (déficit)	:	297 600,00 €
<b><u>Total Déficit</u></b>	:	<b>297 600,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats.

Il est précisé que les résultats ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2013 « Parc d'Activités Saint-Maur » à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE